



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

FAAE • NUMÉRO 011 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 10 février 2014

—
Président

M. Dean Allison

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 10 février 2014

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC)): Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous avons à l'ordre du jour la séance d'information sur le Bureau de la liberté de religion. Nous allons commencer dans quelques minutes.

Madame Laverdière, avez-vous une question?

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le président, avant que l'on débute, j'aimerais présenter une motion. J'ai eu l'occasion de discuter de la question à l'étude avec certains de mes collègues d'en face.

La motion est la suivante:

Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international entreprenne une étude sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement post-2015; et que le Comité présente un rapport de ses conclusions à la Chambre des communes.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Très bien. Merci beaucoup. La motion a été inscrite.

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Monsieur le président, je pense qu'il y a un accord général. Est-il possible d'aller de l'avant avec cette étude?

[Traduction]

Le président: Nous allons traiter de cette question lorsque nous nous pencherons sur les travaux du comité à la première occasion. Elle a maintenant été déposée de sorte que je vais y jeter un coup d'oeil dès que possible.

Monsieur l'ambassadeur Bennett, merci beaucoup de prendre le temps d'être avec nous aujourd'hui. Nous nous réjouissons à l'avance d'entendre ce que vous avez à nous dire. Vous êtes l'ambassadeur du Bureau de la liberté de religion. Vous occupez ce poste déjà depuis un certain temps. Nous sommes heureux d'avoir eu des nouvelles du bureau. Je veux maintenant vous céder la parole afin que vous puissiez faire une déclaration préliminaire, et ensuite nous ferons des tours de table afin que les parlementaires puissent poser des questions.

Monsieur l'ambassadeur, vous avez la parole. Je pense que vous avez 15 minutes pour vos déclarations, nous allons donc vous accorder ce temps à compter de maintenant.

M. Andrew P.W. Bennett (ambassadeur, Bureau de la liberté de religion, ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada): Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, messieurs les vice-présidents et distingués membres du comité, je suis honoré de l'occasion qui m'est donnée de comparaître devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international pour parler du travail que j'accomplis à titre d'ambassadeur du Canada pour la liberté de religion.

Je commencerai par donner quelques renseignements généraux sur la situation de la liberté de religion dans le monde aujourd'hui afin que vous ayez le contexte dans lequel nous oeuvrons, mon équipe et moi-même. Je parlerai ensuite du mandat du Bureau de la liberté de religion et de la façon dont nous utilisons les politiques, la promotion des intérêts et la mise en oeuvre de programmes pour atteindre nos objectifs.

On note dans le monde une tendance à la détérioration de la liberté de religion. Selon un rapport du Pew Research Center, la proportion de pays qui imposent des restrictions sévères ou très sévères à la liberté de religion est passée de 37 % au milieu de 2010 à 40 % en 2011, un niveau record pour les cinq dernières années. Étant donné que certains de ces pays sont fortement peuplés, plus de 5,1 milliards d'habitants (74 % de la population mondiale) vivaient dans des pays où la liberté de religion est sévèrement entravée ou dans lesquels la société manifeste une grande hostilité à l'égard des petites communautés religieuses.

La création du Bureau de la liberté de religion arrive donc à point nommé. Heureusement, le bureau peut compter sur la collaboration des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays qui partagent nos convictions ainsi que sur les solides fondements juridiques qui se trouvent dans le droit canadien et le droit international. L'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme consacre le droit conféré à chacun d'exercer sa liberté de religion. De nombreux autres instruments de défense des droits de la personne, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, inscrivent aussi ce droit individuel dans un cadre international des droits de la personne.

Je parlerai maintenant en termes concrets du bureau et de son travail.

Le mandat du bureau comporte trois grands volets: d'abord, défendre les communautés religieuses et surveiller la liberté de religion au moyen de stratégies et d'analyses par pays, d'interventions à l'appui des communautés à risque et du renforcement de la capacité de surveiller et de promouvoir la liberté de religion grâce à une formation spécialisée. Deuxièmement, promouvoir la liberté de religion comme un objectif clé de la politique étrangère canadienne grâce à des activités nationales et internationales de promotion des droits et de sensibilisation et à une coordination pangouvernementale. Et troisièmement, la mise en place de politiques et de programmes qui appuient la liberté de religion et font la promotion du pluralisme grâce à des politiques qui soutiennent les objectifs du bureau, la mise en oeuvre de programmes efficaces et l'établissement de partenariats avec des organisations internationales et des pays qui partagent nos convictions.

Si j'ai parlé du cadre international de notre action, il va sans dire que la Constitution canadienne consacre aussi la liberté de conscience et de religion comme la première liberté fondamentale inscrite à l'alinéa 2a) de la Loi constitutionnelle de 1982.

Depuis ma nomination, le 19 février 2013, j'ai entrepris une vaste campagne de sensibilisation et j'ai pris la parole publiquement, tant au Canada qu'à l'étranger, auprès de centaines de groupes afin de mieux sensibiliser la population à l'importance de la liberté de religion et d'attirer l'attention sur les violations de ce droit à l'échelle internationale. Lors d'une conférence sur l'antisémitisme dans l'Europe contemporaine, qui s'est tenue à Budapest en octobre de l'an dernier, j'ai attiré l'attention sur les lois de certains pays, qui limitent les droits de certaines personnes de pratiquer leur religion sans entrave. Nous continuerons à saisir toutes les occasions qui se présentent pour soulever les préoccupations du Canada à l'égard des violations de la liberté de religion. Le bureau s'est doté d'un plan de communication dynamique qui permettra de s'assurer que la position du Canada sur ces enjeux continue d'être mise en valeur, notamment par des déclarations et des discours prononcés par moi-même ou par le ministre des Affaires étrangères. Nous continuerons à soutenir des résolutions qui protègent la liberté de religion au sein des diverses tribunes multilatérales, y compris en faisant des déclarations officielles sur de nouveaux cas et incidents de persécution religieuse.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, parallèlement au programme de promotion des droits, je continue à participer à une vaste campagne nationale et internationale d'information visant à bâtir un solide réseau de contacts afin de contribuer à l'élaboration des politiques et de cibler d'éventuels domaines de collaboration.

● (1535)

Ces activités visent notamment la communauté diplomatique étrangère à Ottawa, les groupes confessionnels canadiens, les groupes de la société civile, ainsi que des interlocuteurs bilatéraux et multilatéraux à l'étranger. Le bureau a également lancé à la mi-octobre 2013 une série de conférences, le Forum sur la liberté de religion, à l'intention de représentants du gouvernement et de divers interlocuteurs, pour discuter de thèmes importants concernant la protection et la promotion de liberté de religion. De plus, c'est avec plaisir que nous avons accueilli l'ancien premier ministre britannique, Tony Blair, à notre première conférence à Ottawa.

Cette campagne de sensibilisation est importante puisqu'elle vise à assurer les Canadiens que nous sommes à l'écoute de leurs opinions sur les difficultés ou la discrimination auxquelles font face certains de leurs concitoyens. Il est également important pour le bureau de communiquer avec la société civile et les groupes communautaires, qui peuvent nouer des partenariats avec le bureau de diverses façons. Cette sensibilisation s'est avérée extrêmement utile, et je poursuivrai mes efforts afin d'informer les Canadiens du travail effectué par le bureau.

En collaboration avec notre réseau d'ambassades et de hauts-commissariats à l'étranger, le bureau s'appuie sur d'importantes recherches menées par des partenaires clés tels que le Pew Forum aux États-Unis pour guider l'élaboration de ses politiques, ses programmes et ses stratégies de promotion des droits en vue de combattre les violations de la liberté de religion partout dans le monde. L'équipe du bureau et des collègues du ministère produisent des rapports internes sur les situations particulièrement troublantes, par exemple l'agitation qui perdure en Égypte et le conflit interconfessionnel qui sévit au Moyen-Orient en général. Nous nous employons aussi à élaborer des stratégies pour les pays préoccupants.

À l'appui des fonctions de promotion des droits, d'analyses et de production de rapports du bureau, ainsi que pour favoriser la sensibilisation et la compréhension à l'échelle du service extérieur, le bureau a été invité à donner une série de séances d'information à l'intention des agents et des chefs de mission qui partent en affectation, afin de faire valoir l'importance de promouvoir et de défendre la liberté de religion. Par ailleurs, un module de formation spécialisé sur la liberté de religion est en cours d'élaboration à l'intention des diplomates canadiens. Ce module comprendra entre autres des séances de formation sur des enjeux connexes et sur des thèmes propres à certains pays.

J'aimerais vous parler un peu de nos activités de programme. La majeure partie du budget annuel attribué au bureau, soit 4,25 millions de dollars, est consacrée aux activités de la programmation à l'appui des objectifs du bureau. Le bureau gère ces fonds de façon à assurer la prestation de programmes efficaces et ciblés à l'appui de son mandat. Le volet de programmation prévoit entre autres le versement direct de fonds à des partenaires de la société civile, particulièrement dans des pays où il existe d'importants clivages religieux et où le gouvernement se montre bien disposé à l'égard de solutions constructives pour promouvoir la liberté de religion. On peut également financer des groupes qui se trouvent dans des situations critiques, ou des défenseurs des droits de la personne qui oeuvrent au profit de groupes persécutés.

Le volet de programmation favorise en outre le dialogue interconfessionnel, mobilise les gouvernements sur la question de la tolérance religieuse et fournit des fonds pour la préparation et la diffusion de documents appuyant la liberté de religion dans des pays ciblés.

En août 2013, le ministre Baird a annoncé les trois premiers projets du Fonds pour la liberté de religion. Au Nigeria, nous finançons un projet de deux ans, d'une valeur de 553 000 \$ pour promouvoir le dialogue interconfessionnel et la médiation des conflits entre les différentes communautés, plus particulièrement les communautés chrétiennes et musulmanes. En collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ou l'OSCE, nous lançons un projet sur trois ans d'une valeur d'un peu plus de 670 000 \$ avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, pour promouvoir le respect des normes internationales en matière de liberté de religion, en mettant l'accent sur la reconnaissance des communautés religieuses et des diverses croyances en Europe orientale, en Asie centrale et dans le Caucase du Sud. En Indonésie, nous lançons un projet de 260 000 \$ avec l'Institut Setara pour la paix et la démocratie, visant à produire des rapports annuels sur la liberté de religion et de croyance, à mieux faire comprendre aux communautés religieuses quels sont leurs droits constitutionnels, à leur fournir des outils pour défendre leurs intérêts et établir des réseaux ainsi qu'à offrir des séances de formation aux enseignants sur la tolérance et le pluralisme religieux.

À la demande du comité, je suis heureux de vous parler plus particulièrement de la situation en Syrie. La situation en Syrie est une catastrophe d'un point de vue humanitaire et la source d'innombrables violations des droits de la personne qui touchent notamment la liberté de religion. Environ 130 000 personnes ont été tuées, dont plus du tiers était des civils, 6,5 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et 2,4 millions d'autres ont fui dans les pays de la région. Ces chiffres continuent d'augmenter quotidiennement en raison de la portée du conflit et de sa nature de plus en plus sectaire.

En ce qui concerne les violations de la liberté de religion, les divisions qui existent en Syrie ont pris la forme d'une longue série d'attaques et de contre-attaques contre les communautés religieuses et les lieux saints.

● (1540)

En janvier 2014, la Commission sur la liberté religieuse internationale des États-Unis a signalé que, depuis le déclenchement de la guerre, plus de 1 000 mosquées et 90 églises chrétiennes, des monastères, des sanctuaires et d'autres bâtiments dans tout le pays ont été détruits. De nombreux autres ont été vandalisés. De plus, tant le régime que les éléments extrémistes de l'opposition ont ciblé des chefs religieux, y compris des religieux sunnites qui appuient l'opposition, ainsi que des dirigeants et des fidèles chrétiens. Par exemple, deux membres du haut clergé, l'archevêque grec Boulos Yazigi et l'évêque syriaque d'Alep, Yohanna Ibrahim, sont toujours portés disparus après avoir été enlevés par des rebelles en avril 2013.

Le Canada continue de croire que la seule façon de mettre fin à la crise en Syrie est une transition politique dirigée par les Syriens menant à l'émergence d'un pays libre, démocratique et pluraliste. Dans son discours prononcé devant les délégations aux pourparlers de paix de Genève II sur la Syrie, le ministre Baird a fait référence à la construction du pays que les Syriens méritent, quelle que soit leur religion, leur secte ou leur groupe ethnique. Cela a toujours été la position du Canada.

La Syrie devra à l'avenir accorder une place à tous les Syriens, peu importe leur foi ou leur ethnie. Le Canada fait partie des pays exerçant les plus fortes pressions sur les groupes d'opposition afin que ces derniers soient plus représentatifs de la diversité syrienne, qu'ils renoncent au terrorisme et qu'ils prennent leurs distances par rapport aux entités terroristes. Le Canada a d'ailleurs dirigé les efforts déployés pour aider ceux qui fuient la violence du régime Assad et, à ce jour, a consacré plus de 630 millions de dollars en aide humanitaire, aide au développement et assistance en matière de sécurité pour répondre à la crise en Syrie.

En 2013, j'ai abordé publiquement des enjeux liés à la liberté de religion en Syrie. Le 25 avril, j'ai condamné l'enlèvement de deux archevêques chrétiens d'Alep comme je l'ai mentionné plus haut et j'ai exigé leur libération immédiate. Le 1^{er} juillet, le ministre Baird a déclaré que le Canada était consterné par les rapports faisant état de l'assassinat d'un prêtre catholique romain, le père François Murad, moine franciscain, et d'autres personnes à Gassanieh dans le nord de la Syrie.

Le 9 septembre, le ministre et moi avons condamné conjointement la conversion forcée à l'Islam des chrétiens dans le village de Maaloula, près de Damas, par des rebelles liés à Al-Qaïda. Et le 5 décembre, j'ai appelé à la libération des 12 religieuses qui auraient été enlevées à Maaloula. Je dois dire que je demeure en contact régulier avec plusieurs archevêques et membres du clergé de la communauté antiochienne du Canada ainsi qu'avec la communauté syriaque sur les problèmes auxquels fait face la Syrie.

Mon bureau et le gouvernement du Canada en général continueront de saisir toutes les occasions qui se présentent pour ramener au premier plan de l'actualité internationale les violations de la liberté de religion en Syrie, en faisant la promotion des droits et en prenant des mesures ciblées, de concert avec des partenaires stratégiques.

Pour terminer, j'espère que cette courte allocution vous a donné un aperçu du large éventail d'activités que mène le bureau. En toute modestie, même si mon équipe et moi-même sommes fiers du travail que nous avons accompli jusqu'à maintenant, la tendance négative

qui s'est dessinée ces dernières années requiert une réponse ciblée et soutenue des pays qui, comme le Canada, accordent une grande importance à la défense de la liberté de religion.

Monsieur le président, pour conclure, j'aimerais raconter une brève histoire afin d'illustrer comment le bureau peut être un outil efficace pour la liberté de religion. L'an dernier, notre haut-commissariat à Colombo nous a avisés de l'arrestation de M. Azad Sally, un ardent défenseur des droits humains des musulmans qui avait pris la parole au Sri Lanka contre les violations de la liberté de religion perpétrées contre la communauté musulmane. Il avait essentiellement été arrêté aux termes de leur loi sur la protection contre le terrorisme, loi qui a servi à toutes sortes d'enquêtes et de poursuites inutiles. Nous avons dénoncé cette arrestation et demandé sa libération immédiate. On ne lui a pas accordé le droit d'accès à un conseiller juridique ou à sa famille. Nous avons aussi fait des démarches auprès du haut-commissaire du Sri Lanka ici à Ottawa.

M. Sally a été relâché quelques semaines plus tard. Le premier endroit où il s'est rendu après sa libération a été notre haut-commissariat à Colombo pour remercier le Canada d'avoir pris sa défense.

Notre principal objectif est de positionner le Canada comme un chef de file mondial dans la promotion et la protection de la liberté de religion. Compte tenu de l'ampleur de la tâche qui attend tous ceux et celles qui sont engagés dans le combat contre la persécution religieuse et l'intolérance, si nous voulons avoir un effet mesurable, il est indispensable de continuer à travailler avec nos partenaires canadiens et internationaux pour remplir notre mandat.

Je vous remercie de m'avoir permis de comparaître devant le comité, monsieur le président, et c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

● (1545)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer par l'opposition.

Monsieur Dewar, vous disposez de sept minutes.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Merci et merci à notre témoin. Je suis content de vous revoir.

Au cours des quelques dernières années, nous avons assisté à un virage de la part du gouvernement. Comme vous le savez, depuis le gouvernement Mulroney, on avait financé à hauteur d'environ 10 millions de dollars le développement démocratique et la promotion des droits de la personne. L'organisme qui s'en chargeait, Droits et Démocratie, n'existe évidemment plus et son budget a été reversé au Trésor public.

Depuis, votre bureau a été créé et a été doté d'un budget de 5 millions de dollars et vous avez passé en revue certaines des choses que vous avez faites.

J'aimerais un petit peu mieux comprendre, car nous avons eu ce virage qui a fait en sorte qu'on est passé de cet institut qui était financé à votre bureau. Je ne suis pas du tout en train de dire qu'ils sont comparables, mais il est certain que si on regarde l'image que nous projetons par rapport à la défense des droits de la personne et le développement démocratique, c'est bien évidemment une capacité que nous avons et maintenant nous avons une capacité différente avec vous.

J'aimerais mieux comprendre la façon dont vous fonctionnez. Vous avez indiqué que vous receviez 4,25 millions de dollars pour réaliser vos projets. Nous sommes quasiment à fin de l'exercice. Il y a beaucoup d'argent qui n'a pas encore été engagé. Est-ce que vous envisagez de financer un grand nombre de projets supplémentaires d'ici là, car seulement environ 15 % de votre budget ont été engagés à ce jour? Est-ce que je me trompe?

M. Andrew P.W. Bennett: Nous avons commencé nos activités vers le mois de juin. Il nous a fallu beaucoup travailler sur la machinerie lourde si je puis dire avant de mettre en place notre programmation et donc lorsque je suis arrivé en février, il y avait encore beaucoup de choses à faire pour mettre sur pied le processus de programmation. À ce moment-là nous avons mis sur pied un comité de sélection des programmes au sein du ministère.

Je pense donc que nous avons commencé assez lentement l'année. L'exercice se finit dans environ un mois. Nous avons certains projets qui suivent ce processus et donc je vais devoir attendre la fin de l'exercice avant de vous dire exactement combien de ces fonds seront dépensés pour les projets.

• (1550)

M. Paul Dewar: Je trouve un peu curieux l'un des programmes que vous avez mentionnés et que je n'avais pas moi-même dans mes listes. J'avais inscrit un projet au Nigeria et certainement le partenariat avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. J'avais également celui que vous avez mentionné en Indonésie et qui a été annoncé le 23 août. La seule preuve dont je dispose sur ce projet provient directement du ministre, mais vous me dites maintenant que cela venait de votre bureau. Lorsque je lis le communiqué, on n'y fait pas du tout mention de votre bureau.

On peut y lire:

Le ministre des Affaires étrangères John Baird a annoncé aujourd'hui des initiatives avec l'Indonésie sur les droits de la personne et la liberté de religion afin de renforcer les capacités dans la lutte contre le terrorisme et le trafic de personnes.

Et ensuite on y décrit brièvement le programme.

Je me demande pourquoi votre bureau n'a pas été mentionné dans ce programme que vous avez vous-même associé à votre bureau.

M. Andrew P.W. Bennett: Il faudra que vous posiez la question au cabinet du ministre pour lui demander pourquoi ils ont choisi de formuler les choses ainsi, mais il est certain que cette somme provient du Fonds pour la liberté de religion.

M. Paul Dewar: Très bien. C'est un petit peu surprenant, car...

Vous nous parlez de la façon dont les projets sont examinés et vous vous en remettez à une équipe au sein du ministère pour examiner ces différents projets.

Monsieur l'ambassadeur, dites-moi comment les choses fonctionnent. Êtes-vous là pour représenter votre bureau de manière quasi indépendante ou êtes-vous sous le contrôle direct du ministre?

M. Andrew P.W. Bennett: Non. Notre bureau fait partie de la structure ministérielle, je relève d'un sous-ministre adjoint. C'est un rapport hiérarchique normal.

Je porte le titre d'ambassadeur, mais mon rôle est essentiellement celui de directeur général d'enjeux mondiaux. Voilà comment ça fonctionne. Je vous expliquerai volontiers la manière dont nous gérons les projets, si vous le désirez.

M. Paul Dewar: Je pose simplement la question car lorsque le bureau vous a conféré le titre d'ambassadeur — vous faites évidemment partie du gouvernement, tous les ambassadeurs sont

des agents du service extérieur — beaucoup pensaient que vous jouiriez d'une certaine indépendance.

J'ai passé en revue tous les communiqués, qui proviennent souvent de vous et du ministre. On indique parfois que vous êtes l'auteur de la déclaration, mais vous n'êtes pas cité dans le communiqué même lorsqu'il s'agit de liberté de religion. On n'y cite que le ministre Baird.

J'ai l'impression, et je peux le dire, ce que j'en conclus, c'est qu'on a voulu nous donner l'impression d'avoir créé un bureau qui jouirait d'une certaine indépendance, qui aurait son propre budget, ses propres caractéristiques et compétences, mais en fait vous nous dites que votre bureau relève de celui du ministre. J'essaie de comprendre ce qui distingue, mis à part le titre que vous portez, vos fonctions de celles de quiconque serait responsable du dossier de la liberté de religion.

M. Andrew P.W. Bennett: J'évolue dans le contexte de la structure ministérielle, c'est pourquoi mon rôle est de servir et d'aider le ministre Baird dans la promotion de ses priorités en matière de politique étrangère. Le bureau fait partie, à juste titre, de la division responsable de l'élaboration du cadre global de politique en matière de droits de la personne, ainsi que de la promotion de la démocratie. J'échange régulièrement avec mes collègues qui sont responsables de la promotion d'autres priorités clés en matière de politique étrangère, comme le mariage précoce et le mariage forcé... Les relations multilatérales que nous entretenons avec de nombreux partenaires...

M. Paul Dewar: Mais personne ne porte le titre d'ambassadeur pour les droits de la personne, ou encore d'ambassadeur pour le développement démocratique, n'est-ce pas?

M. Andrew P.W. Bennett: Non.

M. Paul Dewar: Merci.

M. Andrew P.W. Bennett: C'est au ministre Baird qu'il faudrait demander les raisons qui sous-tendent la création du bureau.

M. Paul Dewar: Non, ça va. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Passons maintenant à M. Schellenberger. Vous avez sept minutes, monsieur.

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur l'ambassadeur, je vous remercie de votre présence.

Compte tenu de la violence sectaire qui sévit en Syrie en raison des tensions entre les chiïtes, les sunnites et les autres factions, comment faire pour promouvoir la paix dans la région?

M. Andrew P.W. Bennett: C'est une question très vaste. De nombreuses communautés sont préoccupées par la violence sectaire qui sévit en Syrie. La nature du conflit a grandement changé depuis ses débuts; c'est comme je l'ai dit dans mes propos liminaires, nous sommes maintenant en présence d'un nombre élevé d'attaques sectaires.

Comme je l'ai dit, et le ministre Baird l'a indiqué à plusieurs reprises, il nous faut travailler avec ceux qui défendent une Syrie démocratique et pluraliste, où les Syriens de toutes les communautés pourraient vivre ensemble. Nous constatons que la violence de nature sectaire est particulièrement grave. Notre objectif est de trouver des partenaires qui connaissent bien ces dynamiques, qui pourraient nous aider à faire la promotion d'un plus grand pluralisme et à épauler les collectivités qui font l'objet de menaces ciblées, de violations graves des droits de la personne, qu'il s'agisse des musulmans chiïtes, des chrétiens orthodoxes grecs et antiochiens, ou encore des ismaéliens. De nombreux groupes religieux, surtout des minorités, vivent des moments très difficiles.

La situation est complexe et en constante évolution, c'est pourquoi il est important d'épauler ces collectivités sans leur nuire, en tenant compte des circonstances.

● (1555)

M. Gary Schellenberger: Selon vous, le fait d'aider un groupe en Syrie plutôt qu'un autre équivaldrait-il à l'abandon de nos objectifs de promotion d'une plus grande liberté de religion et du pluralisme?

M. Andrew P.W. Bennett: Vous voulez parler d'une plus grande liberté de religion en Syrie?

M. Gary Schellenberger: Oui, en Syrie.

M. Andrew P.W. Bennett: Il nous faut tenir compte de la persécution que subissent divers groupes. Notre objectif doit être de venir en aide au plus grand nombre de groupes que possible, tout en gardant la complexité de la situation à l'esprit.

Pour ce qui est du financement des programmes et de l'élaboration de projets, le fonds consacré à la liberté de religion sert à financer des projets à plus long terme, nombre d'entre eux idéalement pluriannuels. Nous sommes ouverts à tous types de partenariats, soit multilatéraux soit avec des groupes appartenant à une confession particulière, qui pourraient établir des partenariats en Syrie afin de nous soumettre des propositions. À ma connaissance, nous n'avons pas encore reçu de propositions précises en ce qui concerne un projet en Syrie mais, selon moi, c'est en raison du caractère volatile et changeant de la situation. Nous sommes définitivement ouverts aux propositions.

M. Gary Schellenberger: Oui.

Je sais qu'au début de tout ce désastre, la nature du conflit semblait politique, mais semble s'en être éloignée. Et je cite:

Les guerres civiles religieuses durent plus longtemps et sont plus meurtrières que d'autres types de conflits, selon des études. Elles ont également deux fois plus de chances de se reproduire et font deux fois plus de victimes chez les non-combattants.

Je dirais qu'il s'agit d'une très bonne description de ce qui se passe actuellement en Syrie.

Le Canada pourrait-il intervenir afin qu'on mette en place des mesures ciblant les violations de la liberté de religion dans la région de la Syrie?

M. Andrew P.W. Bennett: Vous faites allusion à toute la région?

M. Gary Schellenberger: Oui.

M. Andrew P.W. Bennett: Le risque de débordement est vraiment inquiétant. Il s'en est déjà produit au Liban, autre pays à la composition religieuse diversifiée. Nous craignons des débordements qui toucheraient de plus grandes parties de la région, zone à forte diversité religieuse.

Les mesures à prendre s'inscrivent dans le cadre des trois domaines d'activité du bureau. La défense des droits — pour ce

faire, nous pouvons avoir recours aux outils diplomatiques traditionnels tels que la mobilisation de pays partageant notre vision afin d'émettre des déclarations conjointes sur la Syrie. Il peut s'agir de partenariats multilatéraux, ou encore d'un partenariat trilatéral avec des pays comme le Royaume-Uni et les États-Unis, qui font également la promotion de la liberté de religion. Pouvons-nous également adopter une approche multilatérale à la gestion de programmes? Cela semblerait tout naturel, compte tenu du nombre d'activités multilatérales qui sont menées en Syrie. Il faudrait déterminer ce que nous sommes en mesure de faire dans la région en fonction de nos capacités.

Mais la crainte de débordement est menaçante, donc même s'il est difficile d'intervenir directement à l'heure actuelle, nous surveillons de près la situation dans des pays comme le Liban. Je reviens tout juste d'Israël où j'ai eu l'occasion de discuter de la question de la Syrie avec plusieurs dirigeants chrétiens. J'ai également rencontré le patriarche oecuménique de Constantinople en Turquie au mois d'octobre, qui s'inquiétait lui aussi du caractère imprévisible de la situation. Je crois qu'il nous sera possible d'établir des partenariats. Nous avons, à maintes reprises, émis des appels de propositions.

M. Gary Schellenberger: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Passons maintenant à M. Garneau. Vous avez sept minutes, monsieur.

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Merci, monsieur le président et merci, monsieur l'ambassadeur. J'ai bien aimé votre exposé.

Je vais commencer par une question très fondamentale. Ne soyez pas insulté. En quoi votre poste est-il nécessaire? Quelle dimension apportez-vous que tous nos autres ambassadeurs ne pouvaient pas fournir? Le Canada est reconnu comme étant un pays qui croit à la liberté de religion. C'est garanti dans notre Charte des droits et libertés. Quelle nouvelle dimension apportez-vous à titre d'ambassadeur pour la liberté de religion?

● (1600)

M. Andrew P.W. Bennett: Il faudrait demander au ministre Baird et à d'autres représentants du gouvernement de vous expliquer la raison d'être de cette politique. Mais je peux vous assurer que notre bureau, comme je l'ai indiqué dans mon exposé, répond à une tendance, que nous constatons dans le monde d'aujourd'hui, à savoir l'escalade de la persécution des croyants. Ça ne veut pas dire que cela ne se produisait pas déjà, et que nos agents du service extérieur en poste à l'étranger ne s'occupaient pas régulièrement de la liberté de religion, car en fait ils le faisaient. C'est un problème qui existe depuis de nombreuses décennies, et ils ont donc défendu très activement la liberté de religion.

Je pense que notre bureau leur offre une ressource efficace pour les aider à lutter contre cette escalade de la violence et contre les restrictions de plus en plus nombreuses imposées aux croyants. Je pense que c'est l'une des raisons pour lesquelles nous existons. En outre, dans d'autres pays, comme les États-Unis et le Royaume-Uni, il existe des postes à peu près équivalents au mien qui s'y intéressent également. De son côté, l'Union européenne vient tout récemment de publier des lignes directrices sur la liberté de religion par l'entremise de son service pour l'action extérieure.

Un certain nombre d'autres pays militent activement en faveur de la liberté de religion, non seulement en Europe de l'Ouest et dans d'autres pays développés, mais également dans les pays en développement. Le Sénégal a plaidé haut et fort en faveur de la liberté de religion. Le Brésil commence à agir dans ce domaine.

Je pense que la création de notre bureau est arrivée à point nommé en raison de cette tendance dont je parlais, mais je pense également qu'elle s'inscrit tout à fait dans le cadre plus général de nos politiques des droits de la personne. Il se trouve tout simplement que c'est une question de la plus haute importance, étant donné les tendances que nous constatons.

M. Marc Garneau: Merci.

À quoi mesurez-vous le succès des efforts que vous avez déployés depuis votre nomination?

M. Andrew P.W. Bennett: Dans ce genre de travail, il est parfois difficile de mesurer des succès précis, surtout là où nous en sommes dans notre mandat. Nous pouvons citer des cas précis où notre intervention a porté ses fruits, comme dans le cas de M. Sally que j'ai mentionné, mais je ne suis pas naïf au point de penser qu'en engageant la discussion avec des pays comme la Chine, le Pakistan ou l'Égypte, où se commettent de très graves violations des libertés religieuses, nous allons faire changer les choses pendant mon mandat d'ambassadeur ou même après.

J'espère que nous pourrions mesurer notre succès en faisant un examen diligent de nos programmes pour déterminer s'ils ont un réel impact sur le terrain. Est-ce qu'ils encouragent le dialogue? Et surtout après des conflits, comme celui qu'il y a eu au Nigeria où nous sommes intervenus, est-ce que nous constatons une diminution des conflits? Est-ce que nous voyons, encore une fois, plus de dialogues? Par cela je veux dire un dialogue qui aboutit à des actes, et pas seulement à des discours. Il y a de nombreux dialogues sur les activités inter-religieuses, mais il est évident que nous aimerions, en avançant dans notre mandat, mesurer les répercussions concrètes de nos interventions.

C'est un immense défi et, je le répète, je ne suis pas naïf au point de croire que nous pourrions faire changer les choses du jour au lendemain mais, un cas après l'autre, si nous pouvons avoir un effet sur le terrain dans différentes situations, je serais certainement rassuré sur l'utilité de notre rôle.

M. Marc Garneau: Merci.

Les Nations Unies ont un rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction. Avez-vous des échanges avec cette personne?

M. Andrew P.W. Bennett: Oui, j'ai eu une discussion avec M. Bielefeldt l'automne dernier. J'étais à New York et notre mission permanente aux Nations Unies a organisé un dialogue extraordinaire avec M. Bielefeldt, rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, et aussi le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit des minorités. Il y avait environ 120 personnes dans la salle et

nous avons eu une très bonne discussion sur la nature de la liberté de religion.

À l'ONU, M. Bielefeldt est mon principal interlocuteur. Nous avons eu des échanges, et je suis certain que nous en aurons également dans l'année qui vient.

M. Marc Garneau: J'ai une question plus difficile. Le Canada a certains objectifs dans différents domaines concernant ses relations avec la Chine et en même temps, vous, en tant qu'ambassadeur de la liberté religieuse, j'imagine que vous avez des échanges avec certains groupes là-bas. Je pense en particulier aux Tibétains. Que faites-vous dans cette situation, étant donné que vous avez un mandat et que le gouvernement a aussi certains objectifs?

• (1605)

M. Andrew P.W. Bennett: Évidemment, je pense que notre politique étrangère concernant la Chine comprend plusieurs aspects, qu'il s'agisse des relations commerciales, politiques ou bilatérales, mais une chose est sûre, lorsque le premier ministre ou un ministre a des contacts avec la Chine, il parle des droits de la personne et c'est un fait qu'on a déjà parlé de la liberté religieuse.

Dans le cadre de mon travail, j'ai eu la chance de rencontrer au Canada la plupart des groupes qui sont persécutés en Chine. J'ai eu l'occasion de rencontrer la communauté bouddhiste tibétaine à deux ou trois occasions, la communauté musulmane ouïgoure également, de même que des pratiquants du Falun Gong, et j'ai eu l'occasion en mai dernier à Vancouver de discuter avec certains groupes chrétiens de Chine.

Nous continuerons de dénoncer s'il le faut la persécution grave que subissent ces groupes en Chine. J'aime parler de la Chine comme un persécuteur égalitaire. Le pays vise tout le monde, et je ne pense pas qu'on puisse s'empêcher de dénoncer cet état de fait.

En même temps, on ne peut pas que jeter le blâme. Il faut qu'il y ait un vrai dialogue. J'ai confiance que l'on puisse discuter avec le gouvernement chinois des possibilités d'élargir leur compréhension de la liberté de religion. En Chine, il s'agit vraiment de restrictions gouvernementales. On voit très peu d'hostilités sur le plan social.

Si l'on parle des autres revendications que la communauté musulmane ouïgoure et la communauté bouddhiste tibétaine ont concernant le territoire chinois, le Canada a une politique claire sur une Chine unifiée et dans mes échanges, je l'affirme. Bien qu'il puisse être parfois difficile de faire la distinction entre les problèmes de liberté religieuse et certaines revendications territoriales de ces groupes, jusqu'à maintenant, nous avons pu manoeuvrer et nous concentrer clairement sur les problèmes en matière de liberté religieuse.

Le président:

Merci.

Merci beaucoup, monsieur Garneau.

Nous allons commencer le deuxième tour, avec cinq minutes par personne.

Monsieur Anderson.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Merci monsieur le président.

Merci d'être venu témoigner.

J'aimerais revenir au sujet dont parlait M. Schellenberger, c'est-à-dire, la Syrie. Nous parlons de préparer un rapport une fois nos audiences terminées, mais nous avons besoin de témoignages pour le rédiger. Je me demandais si vous pouviez décrire un peu la situation des groupes religieux présents en Syrie, leur force, quels sont les plus forts et les plus faibles, et certains de ceux qui ont moins de pouvoirs. Dans quel genre de situations se retrouvent-ils?

Je sais que je n'ai que cinq minutes, alors nous y reviendrons plus tard, mais cette question m'intéresse. Que se passe-t-il là-bas?

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, peut-être pourrais-je répondre brièvement au député et nous fournirons ensuite des documents supplémentaires au comité pour l'étude qu'il veut faire.

Les groupes qui nous préoccupent le plus sont ceux qui sont dans des positions très minoritaires. Cela comprend les Druzes en Syrie. Pour ce qui est des groupes musulmans, il y a aussi la communauté musulmane ismaélienne. Du côté des chrétiens, il y a les communautés orthodoxes syriaques, les Grecs orthodoxes et les orthodoxes antiochiens. Puis il y a évidemment des groupes dans les communautés chiites et sunnites qui, à cause de leurs positions politiques, sont pris entre le gouvernement et les rebelles. Il y a des chiites et des sunnites qui n'appuient pas les groupes rebelles, alors ils se trouvent souvent dans des positions très difficiles.

Il y a aussi des catholiques là-bas. J'ai parlé du père François Murad, un frère franciscain qui a été tué. Le paysage religieux est complexe et riche. Les groupes qui semblent les plus ciblés sont les diverses communautés chrétiennes, les Druzes, et je sais qu'on s'inquiète beaucoup pour la communauté ismaélienne. On sait aussi qu'il y a des chrétiens apostoliques arméniens en Syrie depuis longtemps, à Alep et à Damas. À deux occasions, j'ai rencontré des représentants du clergé arménien ici au Canada et lorsque je suis allé en Turquie, ils m'ont fait part de leur préoccupation pour la communauté arménienne là-bas. Voilà un autre groupe que vous pourriez contacter.

Je pourrai demander à mes collègues du bureau syrien de fournir au comité plus de renseignements.

• (1610)

M. David Anderson: Bien. Nous aimerions cela.

Étant donné cette diversité, comment s'attaquer efficacement au problème alors qu'on se trouve, comme M. Schellenberger l'a mentionné, dans une situation de guerre civile? Devons-nous seulement parler des principes en espérant que quelqu'un écoute? Comment pensez-vous pouvoir corriger régler efficacement certains de ces problèmes, alors que certaines communautés sont anéanties ou chassées du pays?

M. Andrew P.W. Bennett: Encore une fois, si nous faisons la promotion de la liberté religieuse, c'est surtout en raison de notre expérience du pluralisme, de pays multiconfessionnel et multiculturel. La Syrie est aussi un pays pluraliste multiconfessionnel et il l'est depuis des millénaires. Je pense que le pluralisme dont nous parlons ici pourrait bien s'appliquer à la Syrie.

Pour revenir à votre premier point, nous pouvons continuer de parler ainsi dans nos échanges diplomatiques et encourager ce même genre d'approche auprès des pays qui pensent comme nous. En ce qui concerne les possibilités de programmes, je pense que nous devons avoir l'esprit ouvert pour trouver des partenaires qui ont une bonne compréhension du terrain et de ce qui se passe en Syrie. Différents groupes, et j'en connais quelques-uns, sont actifs en Syrie

depuis un certain temps. J'ai discuté à plusieurs occasions avec l'Association catholique d'aide à l'Orient, qui est présente sur le terrain depuis des décennies. Je sais que différents groupes musulmans s'inquiètent beaucoup de la situation là-bas. La Fondation de l'imam Al-Khoei est une fondation chiite qui est présente au Royaume-Uni. J'y ai rencontré ses représentants dans ce pays de même qu'aux États-Unis. À l'origine, son siège était en Irak, mais elle s'intéresse beaucoup à ce qui se passe en Syrie. Peut-être pourrions-nous présenter des suggestions à ce sujet.

M. David Anderson: Les réfugiés ne sont pas tous dans la même situation: certains vivent dans un camp, d'autres ne peuvent quitter leur ville. La question que je vais vous poser a été soulevée l'autre jour: y a-t-il des conflits sectaires dans ces camps? A-t-on pu les maîtriser? A-t-on, au contraire, évité de transposer les luttes interconfessionnelles dans les camps? A-t-on pu y faire régner une certaine tolérance? Ces conflits existent-ils sur les lieux où se rassemblent les réfugiés?

Le président: Votre temps est écoulé, mais le témoin pourra répondre.

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, je m'en remets à mes collègues du ministère qui connaissent mieux que moi la situation qui prévaut dans les camps de réfugiés. Je peux toutefois vous dire que, dans certains camps du sud de la Turquie, on trouve majoritairement des chrétiens qui ont fui les combats. Mais si vous voulez plus de détails, je devrai consulter mes collègues du ministère avant de revenir vous rencontrer. Je crois que Citoyenneté et Immigration a probablement aussi des informations pertinentes.

Le président: Merci.

Madame Laverdière, vous avez cinq minutes.

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur l'ambassadeur Bennett.

Je crois vous avoir entendu parler, dans votre présentation, de l'importance de concentrer votre travail sur des pays particulièrement importants. Au-delà de tout cela, je me demandais comment vous désigniez les pays où vous comptiez travailler.

[Traduction]

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, nous avons différentes sources d'information. Nous avons des échanges réguliers avec nos missions à l'étranger, ainsi qu'avec les directions générales géographiques du ministère des Affaires étrangères qui nous font part de ce qu'elles savent sur la persécution religieuse qui a cours dans certains pays. Elles sont notre première source de renseignements.

Nous comptons aussi beaucoup sur les analyses indépendantes de différentes ONG. Nous consultons régulièrement des groupes tels que le Pew Forum, le Hudson Institute, Amnesty International, Human Rights Watch et d'autres. L'excellent travail de recherche effectué par le Pew Forum nous a été très utile. On y a conçu deux indicateurs à partir d'une analyse quantitative: un indicateur du niveau d'hostilités sociales et un autre qui mesure le niveau de restrictions imposées par le gouvernement.

Nous avons choisi les pays où nous allons nous concentrer en fonction de ces indicateurs, parmi les pays figurant dans la catégorie à haut risque ou à très haut risque. C'est ce qui nous sert, en quelque sorte, d'examen externe.

• (1615)

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Merci.

Comme vous le savez probablement, la situation est vraiment très tendue en ce moment en République centrafricaine, mais les autorités religieuses, aussi bien musulmanes que chrétiennes, ont entamé un dialogue assez important. Dans le cas de la République centrafricaine, certaines personnes craignent un génocide, notamment.

Que fait votre bureau dans ce dossier?

[Traduction]

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, nous recevons régulièrement des informations de la mission diplomatique dont relève la République centrafricaine et de la direction générale géographique. Les membres de mon équipe sont tenus bien informés.

Il est évident que ce pays est en crise. Nous pourrions peut-être y lancer une initiative, mais le budget de programme de la liberté de religion est censé servir aux projets de promotion du dialogue interconfessionnel et à d'autres initiatives semblables. Il s'agit généralement de projets à long terme qui ne répondraient pas aux besoins pressants qui existent sur le terrain en aide humanitaire et en assistance au maintien de la paix.

Nous explorons les façons dont nous pourrions financer la progression de la liberté de religion à moyen et à long termes.

Mme Hélène Laverdière: Je ne parle pas de la crise humanitaire, mais justement du dialogue qui a été entamé par les autorités musulmanes et chrétiennes. Il me semble que cela relève de vos compétences. Que faites-vous pour soutenir le dialogue en République centrafricaine?

M. Andrew P.W. Bennett: Nous pouvons soutenir le processus en allant au-delà des initiatives politiques et en facilitant directement le dialogue dans le cadre d'un projet particulier. Je crois savoir que nous travaillons avec un groupe au Nigeria qui a une certaine expérience dans cette région d'Afrique, en République centrafricaine. Nous comptons travailler avec ce groupe et avec d'autres qui ont une expérience pertinente pour faciliter le dialogue à moyen et à long termes.

La crise humanitaire actuelle nécessite une intervention rapide à laquelle nous ne pouvons pas contribuer compte tenu de notre structure actuelle. Mais nos collègues du ministère nous consultent régulièrement sur ce qui pourrait être fait.

Le président: Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole à Mme Brown pour cinq minutes.

Mme Lois Brown (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Bennett, je suis ravie de vous revoir. Soyez le bienvenu.

Vous avez ouvert vos remarques en parlant du besoin d'interventions comme celles que peut faire votre bureau, des interventions qui suscitent le dialogue. Moi, je suis très inquiète de la situation au Pakistan. Bon nombre d'entre nous avons reçu des visites de Shahbaz Bhatti, un élu qui s'était fait le porte-parole de nombreuses minorités religieuses au Pakistan. C'est une grande perte pour le Pakistan.

J'aimerais savoir si votre bureau s'intéresse au Pakistan. Votre bureau mène des projets dans trois pays; est-il présent au Pakistan? Il y a une importante diaspora pakistanaise au Canada. Pourrait-on collaborer avec elle et l'inclure dans la recherche de solutions diplomatiques qui pourraient être mises de l'avant par votre bureau?

M. Andrew P.W. Bennett: Je remercie la députée de sa question.

J'y répondrai en abordant d'abord notre rôle de défenseurs des minorités religieuses et l'apport de la diaspora, puis je traiterai de nos programmes. Depuis pratiquement le tout début de mon mandat en février ou mars de l'an dernier, je rencontre régulièrement des groupes pakistanais, notamment des représentants de la communauté musulmane ahmadie, pas seulement ici à Ottawa, à Toronto ou à Delta, en Colombie-Britannique, où elle a récemment ouvert une mosquée, mais aussi à Londres où le chef de la communauté m'a invité.

J'ai aussi eu des entretiens avec différents groupes de Pakistanais chrétiens, les chrétiens étant relativement nombreux dans différentes régions du pays, et de la communauté musulmane chiite. Je me suis entretenu avec plusieurs imams au cours des derniers mois.

La situation qui prévaut au Pakistan est très complexe en raison de la diversité des communautés religieuses qui sont toutes ciblées d'une façon ou d'une autre, que ce soit dans les lois contre le blasphème ou dans les lois très restrictives visant les musulmans ahmadis. Il est intéressant de noter que les poursuites en vertu des lois sur les blasphèmes visent de façon disproportionnée les musulmans sunnites parce que ces lois sont mal interprétées. La plupart du temps, elles servent à régler des litiges familiaux ou fonciers. Elles suscitent de nombreux problèmes et nous cherchons la meilleure façon de contester les lois sur le blasphème par le biais de nos programmes et dans nos discussions avec les autorités pakistanaises.

Lors de mes entretiens avec les différentes communautés religieuses pakistanaises au Canada, il a souvent été question des programmes scolaires et de la façon dont on dénigre ou diabolise les différents groupes religieux dans le programme d'enseignement national. Quelle est la solution? Pourrions-nous conseiller le gouvernement pakistanais dans l'élaboration de son programme scolaire?

Le Pakistan est l'un des pays où nous concentrons nos efforts. Nous pouvons y apporter notre contribution à différents niveaux, auprès du gouvernement, des communautés religieuses, de la société civile et des ONG de concert, encore une fois, avec nos alliés; ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, je ne me fais pas d'illusion sur la profondeur du dialogue que nous pouvons avoir avec l'Arabie saoudite ou l'Iran, mais je crois en revanche que nous pouvons travailler en étroite collaboration avec le Pakistan, le Nigeria et l'Indonésie.

À Londres, en juillet dernier, j'ai participé à une discussion publique avec Paul Bhatti qui a succédé à son frère, Shahbaz Bhatti, au poste de ministre de l'Harmonie nationale et des Affaires des minorités au Pakistan. Il a brigué les suffrages au Parlement pakistanais mais a malheureusement été défait aux dernières élections. Il a cependant créé un nouvel institut à Islamabad, je crois, au sein duquel il espère continuer à promouvoir le dialogue interconfessionnel au Pakistan. Lui et moi restons en contact étroit.

J'entretiens aussi d'excellentes relations avec le haut commissaire, ici, à Ottawa, ainsi qu'avec le consul général à Toronto qui a eu le courage de tenir la première célébration de Noël au consulat du Pakistan à Toronto.

En résumé, nous maintenons un degré élevé d'engagement au sein de la société pakistanaise et nous envisageons des projets dans ce pays.

• (1620)

Le président: Merci.

C'est tout le temps que vous avez. Vous pourrez peut-être poser une autre question s'il nous reste du temps.

Madame Grewal, vous avez cinq minutes.

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Merci, monsieur le président. Monsieur l'ambassadeur, merci beaucoup d'être venu répondre à nos questions.

J'estime que la liberté de religion est un droit inaliénable. Elle est intimement liée aux autres droits religieux. J'ai donc été ravie que notre gouvernement remplisse sa promesse et crée le bureau de la liberté de religion. Cela prouve que la liberté de religion reste une valeur fondamentale pour le Canada. Le travail de votre bureau est essentiel pour la protection et, bien sûr, la promotion de la liberté de religion dans le monde, ainsi que pour l'avancement des valeurs

canadiennes fondamentales telles que la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit.

Monsieur Bennett, pourriez-vous me dire comment le bureau de la liberté de religion fait la promotion des droits de la personne et des valeurs canadiennes dans le monde?

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, notre mandat compte trois volets.

Le premier est celui de la promotion des droits. À titre d'ambassadeur, je peux engager un dialogue avec les gouvernements étrangers, soit dans le pays même ou par l'entremise de leur représentant ici, au Canada. Je m'informe auprès des communautés religieuses au Canada et à l'étranger du genre de persécution et de violence dont sont victimes différents groupes religieux. Je collabore aussi avec nos alliés dans le cadre de relations bilatérales, comme avec les États-Unis et le Royaume-Uni, et multilatérales sur les différentes tribunes où le Canada est actif.

Grâce à ces différentes formes de rayonnement, nous transmettons le message selon lequel la liberté de religion est un droit fondamental. Je souligne que, pour nous, la liberté de religion est une question de droit de la personne. La liberté de religion est un droit fondamental de la personne, et non pas un enjeu théologique. Des connaissances en théologie sont un atout, mais c'est du point de vue des droits de la personne que nous discutons de liberté de religion avec les groupes confessionnels. C'est au cœur de notre action.

En matière de politique, le deuxième volet de notre travail, nous nous servons des outils de la diplomatie: déclarations, entretiens avec des représentants de pays étrangers, collaboration avec nos missions diplomatiques pour la progression de la liberté de religion.

Troisièmement, nous finançons des programmes pour soutenir les objectifs de notre bureau, comme je l'ai déjà indiqué.

• (1625)

Mme Nina Grewal: Vous savez sans doute que le bureau américain de la liberté de religion publie chaque année un rapport sur la liberté de religion dans le monde.

Est-ce que votre bureau envisage d'en faire autant? Dans l'affirmative, croyez-vous qu'une telle publication est essentielle à l'atteinte de vos objectifs?

M. Andrew P.W. Bennett: Nous avons reçu des ressources suffisantes dont nous faisons un usage prudent. Le Bureau de la liberté de religion des États-Unis et la Commission américaine sur la liberté de religion dans le monde présentent tous les deux des rapports très étoffés. Évidemment, ces rapports présentent le point de vue des États-Unis, mais ils ne sont pas pour autant moins utiles pour nous.

Nous ne ferons pas d'analyse aussi exhaustive et approfondie de la liberté de religion dans différents pays. Toutefois, nous avons commencé à élaborer des stratégies particulières à certains pays et à certains enjeux. Nous déterminerons ensuite comment mettre en oeuvre ces stratégies dans le cadre de nos fonctions de promotion, de contribution à l'élaboration des politiques et de prestations de programme.

Nous rédigerons aussi une série de profils des différentes communautés religieuses de certains pays décrivant leurs expériences, le genre de persécution dont elles sont victimes, leur distribution géographique et l'aide que le Canada leur apporte seul et dans le cadre d'initiatives multilatérales. Ces profils seront rendus publics.

Il y a aussi le forum sur la liberté de religion, une conférence trimestrielle de conscientisation aux enjeux de liberté de religion.

Nous faisons aussi de la formation; nous formons nos diplomates afin qu'ils puissent apporter une contribution nuancée aux discussions et projets sur la liberté de religion.

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

C'est encore une fois à vous, monsieur Dewar. Vous avez cinq minutes.

M. Paul Dewar: Merci, monsieur le président.

J'aimerais revenir à certains pays dont il a déjà été question.

Dans votre allocution, vous avez fait mention de la Hongrie. Nous avons indiqué au gouvernement que nous étions inquiets de la teneur odieuse de certains propos. Nous assistons à une montée de la droite et au retour d'une forme détestable d'antisémitisme. Le chef adjoint du troisième parti parle de « faire le compte » des Juifs. Ce genre de propos est inquiétant et même choquant à entendre en 2014.

Devant ce retour apparent de l'antisémitisme en Hongrie, quels conseils prodigueriez-vous à notre gouvernement?

M. Andrew P.W. Bennett: Je suis allé en Hongrie en septembre dernier, monsieur le président, pour une série de rencontres avec des représentants du gouvernement précisément sur la question soulevée par le député. Je me suis aussi entretenu avec des membres de la communauté juive à Budapest. Il va sans dire que la communauté juive craint le Parti Jobbik auquel vous avez fait allusion et qui a tenu des propos antisémites dégoûtants. Elle s'inquiète de ses activités, mais elle reconnaît qu'il n'y a pas eu de violence ciblant directement les membres de la communauté juive. Il n'en reste pas moins qu'un parti politique sème la haine avec ses discours. La communauté juive m'a recommandé la plus grande vigilance et demandé de continuer à exercer des pressions sur le gouvernement hongrois pour qu'il poursuive ses condamnations des propos antisémites vitrioliques tenus par ce parti.

C'est le message que j'ai transmis à mes interlocuteurs au ministère des Affaires étrangères et aux conseillers du premier ministre. C'est ce que j'ai recommandé. Nous sommes préoccupés par l'imminence des élections en Hongrie. Comme vous le savez sans doute, toutes sortes de forces s'exercent au sein du système politique hongrois. Nous tenons donc à ce que le parti au pouvoir reste constant dans sa condamnation de l'antisémitisme.

Les membres du comité doivent aussi savoir que le gouvernement hongrois prend des mesures pour souligner comme il se doit le 70^e anniversaire de la déportation des Juifs hongrois en 1944. Différents événements se tiendront cette année, dont la création d'un institut d'éducation sur l'Holocauste. Lors de ma visite à Budapest, j'ai entendu le vice-premier ministre prononcer un discours lors d'une conférence au Parlement hongrois dans lequel il soulignait que tous devaient comprendre que les coupables n'étaient pas les nazis allemands, mais les Hongrois. Donc...

• (1630)

M. Paul Dewar: Merci. C'est très utile. Ce qui nous inquiète c'est que le Canada a mis la Hongrie sur la liste des pays sûrs. Je crois qu'il faut être vigilant car si des gens doivent fuir et qu'il y a de la violence, c'est quelque chose que nous devrions réexaminer.

S'il nous reste du temps, vous pourriez nous parler — et nous pourrions en parler avec d'autres — de votre voyage en Ukraine. Encore une fois, mon collègue M. Anderson a parlé des rapports, et nous allons nous pencher sur l'Ukraine. Pourriez-vous nous parler de votre visite là-bas, notamment des chefs orthodoxes que vous aurez

peut-être rencontrés? S'il nous reste du temps, peut-être nous pourrions parler de la Birmanie et du groupe minoritaire des Rohingya.

M. Andrew P.W. Bennett: Peut-être je pourrais parler brièvement de l'Ukraine et ensuite...

Le président: Pourquoi ne pas nous parler de l'Ukraine, parce qu'il nous restera du temps pour ensuite parler de l'autre.

M. Andrew P.W. Bennett: Merci, monsieur le président.

J'étais en Ukraine il y a à peu près deux semaines pendant 48 heures. Le but de ce voyage, en cette période de violence politique, était de dénoncer l'intimidation qui vise spécifiquement l'Église catholique grecque ukrainienne. Il s'agit d'une église qui, au cours de la majeure partie de la deuxième moitié du XX^e siècle, était un des plus importants organismes religieux « illégaux ».

Dans certains cas, le gouvernement fait de l'intimidation envers l'église. Plus précisément, le ministère de la Culture de l'Ukraine, le ministère qui est responsable des relations entre l'Église et l'État, a envoyé une lettre au patriarche Sviatoslav Shevchuk, le chef de l'Église catholique grecque ukrainienne, dans laquelle on lui a dit que l'église devait arrêter d'agir de façon pastorale auprès des gens dans le square de Kiev parce qu'ils étaient en train d'enfreindre les articles 16 et 21 de la loi qui réglemente les relations entre l'Église et l'État. L'Église catholique grecque ukrainienne a été la seule église qui a reçu une telle lettre, c'est-à-dire une lettre dans laquelle le gouvernement menaçait de retirer l'église de la liste, en d'autres mots, de la rendre illégale au pays.

Dans le square, on nous dit que le Berkut, les services de sécurité, étaient en train de demander aux représentants des ONG et des clergés, qui ils étaient, et pourquoi ils étaient là. Mais dans le cas du clergé catholique grec ukrainien, ils étaient en train de les intimider et de les menacer.

Nous sommes inquiets, et j'ai fait une déclaration là-dessus avant Noël, c'est-à-dire sur l'intimidation envers l'université catholique ukrainienne. C'est un genre d'intimidation qui existe depuis longtemps. Les services de la sécurité étaient en train de menacer les professeurs et le personnel qui allaient se rendre à Kiev pour participer à des manifestations paisibles, avec des appels téléphoniques en pleine nuit et d'autres sortes de tactiques de style soviétique.

Nous avons décidé d'être très vigilants afin d'empêcher ce genre d'intimidation et de persécution d'une église en particulier de continuer et de se propager à d'autres groupes confessionnels en Ukraine.

À l'époque où j'étais là, peut-être un ou deux jours avant mon arrivée, deux juifs ont été attaqués à Kiev. C'est une autre question que nous examinons. Il y a une très bonne initiative qui s'appelle le Ukrainian Jewish Encounter, organisée par deux Canadiens, qui réunit des dirigeants chrétiens en Ukraine, des dirigeants juifs, et quelques dirigeants musulmans, afin de faire avancer le dialogue entre les chrétiens et les juifs. C'est une autre chose que nous suivons.

La situation est très inquiétante, surtout compte tenu de l'influence de certains intervenants étrangers.

• (1635)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons finir la ronde officielle avec M. Goldring. Ensuite nous allons parler de la Birmanie quand nous aurons terminé.

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Merci.

Merci de comparaître, monsieur l'ambassadeur Bennett.

Toujours sur l'Ukraine, j'y suis allé comme observateur des élections. D'ailleurs, j'en ai profité pour me réunir avec des dirigeants religieux de l'Ukraine lors de la dernière élection. On dit que parce qu'elle a son siège à Moscou, l'Église orthodoxe exerce une large influence sur l'église locale, notamment en période électorale. D'après mes discussions avec des dirigeants religieux, il m'a semblé, et cela m'a été confirmé, qu'il y a eu des pourparlers pour fusionner les deux églises en une, qui aurait son siège à Kiev.

Ces rumeurs sont-elles exactes? Des pourparlers ont-ils eu lieu entre l'Église russe orthodoxe et l'Église ukrainienne orthodoxe? Apparemment, leurs liturgies sont très semblables. On me dit qu'il y a eu des discussions pour envisager cette possibilité. Je sais que ça résoudrait certains des problèmes en période électorale, ainsi que peut-être d'autres problèmes.

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, je ne suis pas au courant de ce dossier ni des discussions que se tiennent à ce sujet.

En Ukraine, il y a quatre églises chrétiennes orientales, la plus importante étant l'Église orthodoxe ukrainienne — qui relève du Patriarcat de Moscou. Elle est prédominante dans la partie orientale du pays. La deuxième, l'Église orthodoxe ukrainienne relève du Patriarcat de Kiev. Il y a ensuite l'Église catholique grecque ukrainienne, et enfin l'Église orthodoxe autocéphale ukrainienne, qui relève du Patriarcat oecuménique de Constantinople.

Sans entrer dans toutes sortes de subtilités ecclésiales et les questions de concurrence entre les églises, je peux vous dire que, durant tous les événements que l'Ukraine traverse depuis plusieurs mois, les églises ont coordonné leurs efforts et coopéré ensemble, à l'exception peut-être du Patriarcat de Moscou. Elles ont renoué le dialogue afin de faire valoir l'importance de la démocratie et de la primauté du droit et ont même facilité les pourparlers entre différents groupes. Les églises ont toujours été très respectées en Ukraine, et je pense que la situation actuelle leur a permis de l'être encore plus.

Lors de mon séjour, j'ai eu la chance de rencontrer Sviatoslav Shevchuk de l'Église catholique grecque ukrainienne, le patriarche Filaret, de l'Église orthodoxe ukrainienne — qui relève du Patriarcat de Kiev — et des évêques catholiques grecs. L'influence de Moscou, qui est exercée par l'entremise du Patriarcat de Moscou, est bel et bien réelle et fait l'objet de discussions. Le métropolitain Vladimir du Patriarcat de Moscou à Kiev est très malade, à un stade avancé de la maladie de Parkinson. Certains craignent qu'après son départ, Moscou nomme un métropolitain beaucoup plus intransigeant à Kiev, ce qui compliquerait d'autant la situation.

La situation est donc inquiétante. Par le passé, le gouvernement a fait preuve de favoritisme à l'égard du Patriarcat de Moscou. À son entrée en fonctions, le président Ianoukovytch n'assistait qu'aux liturgies du Patriarcat de Moscou. Le patriarche Filaret, du Patriarcat de Kiev, m'a dit qu'il y avait eu un rapprochement, en ce sens que le président a depuis fréquenté des églises du Patriarcat de Kiev, mais qu'il ne faisait pas preuve de la même ouverture envers l'Église orthodoxe autocéphale et certainement pas envers l'Église catholique grecque ukrainienne.

M. Peter Goldring: La ferveur religieuse semble s'accroître; il y a beaucoup de construction d'églises. Je ne sais pas si c'est une volonté politique ou populaire. Je le répète, je crois qu'il s'agit plutôt d'influence politique exercée par l'entremise de l'Église.

On me dit que la proportion de croyants et de gens qui vont régulièrement à l'église est très élevée aujourd'hui. Il semble y avoir une renaissance du religieux. Qu'en pensez-vous?

• (1640)

M. Andrew P.W. Bennett: Je n'en ai pas les chiffres exacts, monsieur le président. Si vous le souhaitez, je pourrais essayer d'obtenir plus de renseignements. Mais il ne fait aucun doute que l'on construit plus d'églises depuis l'effondrement de l'Union soviétique.

Dans la partie occidentale de l'Ukraine, il existe un enjeu fort complexe: on restaure des églises qui sont devenues orthodoxes mais qui étaient auparavant des églises gréco-catholiques d'Ukraine. La restauration de ces églises a suscité beaucoup de tension. Cet enjeu existe encore de nos jours, mais il ne suscite plus autant de conflits que dans les années 1990.

En ce qui a trait à la pratique religieuse, j'ai remarqué, lorsque je me suis rendu en Ukraine, qu'il y a beaucoup de pratiquants. C'est l'une des raisons pour lesquelles, à mon avis, le Patriarcat de Moscou est si préoccupé au sujet de la situation en Ukraine. En effet, les fidèles du Patriarcat de Moscou en Ukraine constituent le groupe religieux le plus pratiquant au sein de l'Église orthodoxe russe. Les gens en sont conscients, ce qui peut mener à certains conflits.

Le président: Merci.

Monsieur Dewar, vous avez cinq minutes.

M. Paul Dewar: J'aimerais donner suite à la question que j'ai posée au sujet de la Birmanie — du Myanmar — et du groupe minoritaire des Rohingyas.

J'aimerais vous poser une autre question — je pense qu'on en a parlé au préalable — sur la façon dont votre bureau aborde l'enjeu des Premières Nations et des peuples autochtones. Par exemple, nous avons récemment rencontré des gens de la Colombie. Nous avons constaté que les langues autochtones disparaissent et que les gens perdent l'accès aux terres ancestrales. Je crois que cet enjeu devrait interpeller votre bureau. Je me demandais comment vous vous occupiez de cette question, car elle porte sur la foi et la spiritualité. Avez-vous eu l'occasion de déterminer comment vous alliez l'aborder?

Pouvez-vous d'abord répondre à la question portant sur la Birmanie et ensuite répondre à ma deuxième question?

M. Andrew P.W. Bennett: En ce qui a trait à la Birmanie, comme le comité le sait, nous avons maintenant une mission dans ce pays. La mission est en train d'être mise sur pied et nous avons commencé à parler avec les responsables de ce que nous pouvons faire en Birmanie.

Bien entendu, nous sommes préoccupés par la dégradation du traitement des minorités en Birmanie. Nous sommes notamment préoccupés par le conflit qui existe entre les musulmans rohingyas et les bouddhistes et le conflit avec les chrétiens, notamment les chrétiens Chin et Karen. Le cas des musulmans rohingyas présente un enjeu qui comporte un défi supplémentaire, car il faut tenir compte de la dimension ethnique du conflit. En règle générale, les Rohingyas ne se voient pas accorder le statut de birman. Il s'agit d'un enjeu que l'on peut retrouver dans bon nombre d'autres pays où il existe des tensions ethno-religieuses.

Nous avons eu la chance d'interagir avec bon nombre de ces diverses collectivités au Canada. Je songe notamment à la collectivité des Chin et à celle des Rohingyas. Nous travaillons à l'heure actuelle avec les responsables de notre mission en Birmanie et nous tentons de trouver un moyen d'intervenir. Cette période est fort importante pour l'histoire de la Birmanie. Il s'agit d'une période de transition démocratique. C'est une période où l'on peut commencer à voir des documents constitutionnels et d'autres types de documents qui ont été créés pour permettre un certain degré de liberté religieuse. Mais ensuite il faut se poser la question suivante: « Très bien, mais comment est-ce qu'on met en oeuvre ce qui se trouve dans les documents? »

Tout cela en est à ses débuts et nous avons communiqué avec des gens sur une base régulière pour essayer de trouver de bons partenaires qui pourront travailler avec nous en ce sens. Pour être tout à fait honnête, c'est un peu difficile. Il n'y a pas beaucoup de groupes distincts qui s'occupent de cet enjeu et qui ont un bilan dans lequel nous pouvons avoir suffisamment confiance pour travailler avec eux. Mais nous continuons d'essayer d'établir des liens.

J'ai eu la chance de rencontrer un groupe de parlementaires birmans l'année dernière. Nous avons eu une discussion très fructueuse qui a duré environ une heure et demie ou deux heures. Ils voulaient comprendre comment le Canada percevait la liberté de religion. On nous a posé beaucoup de questions et on nous a notamment questionnés au sujet des droits matrimoniaux.

Je pense que le fait que nous ayons une mission et une présence sur le terrain nous aidera énormément. Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore entamé de projet dans la région, mais je souhaite que nous puissions y avoir une participation soutenue.

En ce qui a trait à la question au sujet de la religion et des Premières Nations, je serai très honnête avec vous: je ne sais pas trop comment l'aborder. Je songe notamment à ce qu'il faudrait faire dans les Amériques à propos des droits religieux des peuples autochtones

dans certaines parties de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Si le député ou d'autres députés connaissent des groupes intéressés, j'aimerais qu'ils m'en fassent part pour que je puisse m'entretenir avec eux à ce sujet. Il s'agit d'un enjeu important. La question de la liberté de religion est liée aux revendications territoriales et aux difficultés socioéconomiques. Il s'agit d'une question fort complexe. Étant donné l'expérience du Canada, je pense que nous sommes en mesure d'aider certains pays qui s'attellent à cette question.

Je pense que, dans une discussion précédente, j'ai eu l'occasion de dire aux membres que nous avons un comité de coordination interministérielle. Nous allons nous rencontrer sous peu et je soulèverai cet enjeu auprès de nos collègues du ministère des Affaires autochtones et du Nord.

• (1645)

Le président: Merci beaucoup.

Madame Brown.

Mme Lois Brown: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur l'ambassadeur, vous avez parlé — dans vos remarques liminaires ou en réponse à une question — des rapports que vous entretenez avec les grands corps diplomatiques qui se trouvent à Ottawa. Vous avez également parlé un peu de la formation des diplomates canadiens qui étaient envoyés à l'étranger.

Je me demandais si vous pouviez nous en parler davantage et nous dire comment vous expliquez votre rôle aux diplomates qui viennent au Canada. Lorsqu'ils rentrent chez eux, est-ce qu'ils livrent ce message à leurs pays?

J'aimerais que vous me parliez de ces deux points.

M. Andrew P.W. Bennett: Oui, bien entendu. Je répondrai d'abord à la question portant sur la formation, car je serai bref.

J'ai eu la chance de parler avec les chefs de mission qui allaient partir à l'étranger l'année dernière pour leur parler de notre mandat. Nous sommes en train de créer plusieurs outils dont ils pourront se prévaloir. Nous venons de créer une fiche d'information recto verso qu'ils pourront utiliser et fournir à leurs interlocuteurs principaux quand ils seront à l'étranger. Il y a également une composante qui porte sur la formation en matière de droits de la personne. Ainsi, il y a deux semaines, je parlais à des collègues dans les services étrangers de ce que nous entendons par « liberté de religion ». Nous étions avec un groupe extraordinaire. Nous avions réuni un chrétien évangélique, le rabbin Reuven Bulka d'Ottawa et un des leaders de la collectivité baha'ie afin qu'ils nous parlent de leurs expériences et de la perception qu'avaient leurs collectivités de la liberté de religion. Nous avons également le Forum sur la liberté de religion dont je vous ai parlé. Nous allons élaborer les paramètres d'une formation plus large que nous pourrions mettre en oeuvre l'année prochaine.

En ce qui a trait au fait d'interpeller les diplomates étrangers, il faut savoir que cela ne se fait pas à sens unique. J'ai essayé de communiquer avec eux et bon nombre d'entre eux ont également essayé de communiquer avec moi. Au cours des deux premiers mois, j'ai eu l'occasion de rencontrer tous nos alliés principaux et de leur parler de cet enjeu. J'ai également eu la chance de rencontrer des ambassadeurs clés qui proviennent de pays sur lesquels on voudrait mettre l'accent comme, par exemple, la Chine et la Turquie. J'ai également eu la chance de communiquer avec l'ambassadeur du Pakistan et avec les ambassadeurs de plusieurs autres pays.

Nous avons organisé un événement aux quartiers généraux du ministère des Affaires étrangères dans lesquels nous avons rassemblé environ 20 ambassadeurs pour leur parler de ce que notre bureau faisait. Je continue d'avoir des dialogues soutenus avec eux. Ces dialogues ne sont pas toujours faciles, comme vous pouvez vous en douter. Mais nous voulons maintenir ces dialogues. Parfois, nous émettons des démarches vis-à-vis de certains gestes qui se produisent dans des pays. Je vous avais notamment parlé du cas du militant musulman sri lankais qui défendait les droits de la personne.

Mais, notre principe primordial, est de vouloir entamer un dialogue, même avec les pays où le dialogue sera difficile. On ne peut pas tout simplement ne pas en avoir. Il faut trouver des moyens de communiquer. Je rencontre les fonctionnaires en missions diplomatiques étrangères sur une base hebdomadaire. Bien entendu, quand je vais à l'étranger, nos missions rassemblent des pays qui partagent des points de vue similaires pour que je puisse communiquer avec eux et connaître leur perspective sur ce qui se passe dans les autres pays. Nous communiquons toujours aussi avec nos partenaires multilatéraux, qu'il s'agisse de l'Union européenne, des Nations Unies ou de l'OSCE. Cela fait partie intégrante de mes efforts de rayonnement.

Mme Lois Brown: Puisqu'on parle de pays avec lesquels il est difficile de s'engager, dans ma circonscription de Newmarket-Aurora, j'ai une communauté baha'ie plutôt active. Ces gens ont exprimé leur préoccupation par rapport à la communauté baha'ie en Irak.

Avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Andrew P.W. Bennett: En Irak ou en...

Mme Lois Brown: Oui, en Irak. Les membres de cette communauté faisaient partie du camp Ashraf, on les a déplacés au camp Victory, où ils ont bien sûr été dispersés par la suite. Évidemment, ce qu'ils ont vécu en Irak, et la persécution qu'ils ont subie en Iran aussi...

• (1650)

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, je ne connais pas ce cas particulier en Irak, mais je peux certainement essayer de trouver des informations et vous revenir là-dessus.

Nous travaillons régulièrement sur la situation en Iran. J'ai établi une très bonne relation avec la communauté baha'ie ici au Canada. Aussi, lors de mes voyages à l'étranger, j'essaie toujours de rencontrer la communauté baha'ie, par exemple en voyageant dans des pays qui ont le même point de vue que nous, comme la France, le Royaume-Uni... J'ai même eu l'occasion de rencontrer la communauté baha'ie quand j'étais en Turquie. Lors de mon récent séjour au Moyen-Orient, j'ai passé une demi-journée à Haïfa, où j'ai visité le centre mondial baha'i et des représentants de la communauté baha'ie pour mieux comprendre la situation en Iran et la situation plus globale.

Je pense que la communauté baha'ie est très importante, non seulement parce qu'elle a des préoccupations précises en matière de liberté de religion, mais parce qu'elle souhaite se présenter, et se présente, comme étant une communauté qui fait la promotion de la liberté de religion, parce que cela fait partie de ses croyances. Nous avons trouvé chez cette communauté une alliée très importante. Ces gens sont très engagés, non seulement auprès de mon bureau, mais aussi sur le plan multilatéral. Ils ont une forte présence aux Nations Unies, presque depuis sa création. Ce sont donc des interlocuteurs réguliers quand je suis aux Nations Unies. Nous les voyons comme étant une partie très importante de notre travail communautaire parce qu'ils ont une présence mondiale. Ils sont

victimes de persécution dans divers pays, notamment en Iran, et je pourrais répondre au député tout à l'heure sur la question de l'Irak. Mais oui, la communauté baha'ie est vraiment essentielle à notre travail.

Le président: Merci.

Merci, madame Brown.

Nous allons maintenant passer à M. Saganash.

[Français]

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Merci, monsieur le président.

C'est à mon tour de souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur et de le remercier de sa présentation.

J'aimerais poursuivre dans la foulée de ce qu'a soulevé mon collègue au sujet des peuples autochtones et de leur liberté de religion. Vous vous demandiez comment vous pourriez vous engager auprès de ces peuples. À ce sujet, une des pistes de réflexion que vous pourriez envisager dorénavant serait l'usage d'un outil tout à fait approprié, c'est-à-dire les rapports périodiques que les pays signataires de certains pactes internationaux doivent soumettre à divers comités, notamment au Comité des droits de l'homme. Je l'ai fait pendant plus de 25 ans. Vous remarquerez que dans chaque pays, spécialement en Amérique latine, des questions autochtones sont toujours à l'avant-plan. Je vous propose donc cette piste de réflexion bien humblement.

Par ailleurs, j'ai été un peu surpris en entendant plus tôt une de vos réponses, concernant votre statut à l'intérieur du ministère des Affaires étrangères. Sauf erreur, vous avez répondu à mon collègue que vous étiez un peu comme un directeur général qui, à l'intérieur d'un ministère, relevait d'un sous-ministre.

Est-ce qu'en soi votre statut à l'intérieur du ministère pose un défi? En vous écoutant, je me demandais si la liberté d'agir de l'ambassadeur du Bureau de la liberté de religion éteint restreinte par son statut à l'intérieur du ministère des Affaires étrangères.

[Traduction]

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, je remercie le député de sa question. Je commencerai par la dernière partie, si vous permettez.

J'ai passé toute ma carrière à la fonction publique — à l'exception d'un an où j'ai pris le temps de reprendre mes études en théologie —, où j'ai travaillé comme fonctionnaire au sein de différents ministères. En acceptant ce poste, j'ai découvert assez tôt qu'on m'accueillait très bien au sein du ministère, et je crois que c'est parce que j'étais fonctionnaire. Évidemment, je suis en congé de la fonction publique pour accepter la nomination par le gouverneur en conseil. Certainement, il y a eu un fort appui politique pour notre travail, mais j'ai aussi découvert dès le début que même si nos activités prévues et notre rôle n'étaient pas entièrement clairs, nos collègues au Service extérieur et au ministère ici à Ottawa nous appuyaient énergiquement.

Une grande partie de mon travail consiste à accroître la sensibilisation et à parler des raisons pour lesquelles nous agissons de telle ou telle autre façon et pourquoi nos activités se conforment entièrement au cadre des droits de la personne du Canada. J'ai toujours insisté pour que le Canada agisse ainsi. On intervient sur les questions relatives aux droits fondamentaux de la personne. Cet avancement de la liberté de religion n'enlève rien aux autres types de droits que nous faisons avancer, parce qu'ils vont tous ensemble. Aucun droit de la personne ne peut exister sans les autres. Je pense que la liberté de religion concorde très bien avec la liberté d'expression, la liberté d'association, l'égalité entre les sexes et toutes les autres questions. Donc, en présentant notre travail dans ce contexte élargi, je pense que mes collègues m'ont dit: « D'accord. Nous comprenons. Votre orientation nous est claire. » J'ai reçu un excellent soutien, et je ne me sens pas du tout limité dans le travail que nous faisons.

Je remercie le député encore une fois de ses réflexions sur l'utilisation de ces examens et rapports qui exigent des comptes des pays sur la façon dont ils gèrent ces situations particulières, notamment le traitement des collectivités autochtones, des collectivités des Premières Nations.

Une possibilité que nous envisageons, que nous espérons pouvoir utiliser efficacement, c'est l'examen périodique universel que les pays sont tenus de réaliser. Nous espérons pouvoir utiliser cet outil de l'ONU pour dire: « Voici les enjeux liés à la liberté religieuse qui concordent peut-être avec les enjeux touchant les Autochtones, l'égalité entre les sexes et le mariage précoce et forcé, et nous devons aborder chacun d'entre eux. Cela se trouve dans l'examen périodique universel de votre pays. Comment pouvons-nous tenir un dialogue avec vous pour aborder ces lacunes et, dans de nombreux cas, la persécution de différents groupes? »

Je remercie le député de cette question. Notre équipe acceptera ses conseils.

● (1655)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Anderson.

M. David Anderson: Merci, monsieur le président.

Nous avons déjà parlé de certains pays. Je pense que M. Dewar a mentionné la Chine, en particulier. Je pense que la plupart d'entre nous sommes déçus que l'avancement des droits de la personne ne corresponde pas à leur amélioration économique.

Selon ce que je comprends, bon nombre de ces libertés de religion sont accordées davantage à l'échelle régionale ou provinciale, ou sont retirées à l'échelle régionale et provinciale, plutôt qu'au niveau national. Je me demandais si vous aviez des observations à ce sujet. À votre avis, y a-t-il des moyens pour les sociétés, les organisations et les citoyens canadiens de travailler dans ce domaine afin d'en tirer profit? Lorsqu'on découvre qu'il y a plus de liberté dans une région plutôt qu'une autre, devrions-nous mener davantage d'affaires là-bas? De plus, comment pouvons-nous encourager un tel développement?

M. Andrew P.W. Bennett: D'après les analyses que j'ai vues et sur lesquelles, il me semble, mon équipe se penche, bien qu'il y ait un cadre global pour contrôler la religion en Chine, c'est de toute évidence un cadre administratif très complexe. Il n'existe pas de loi sur la religion en Chine en tant que telle. C'est essentiellement un genre de commandement et de contrôle administratif.

Cela dit, il existe des régions en Chine où certaines communautés sont libres de pratiquer leur foi de façon très ouverte, qu'il s'agisse de religions indigènes chinoises telles que le taoïsme, le confucianisme

ou certaines formes de bouddhisme, ou qu'il s'agisse de la communauté des Han musulmans qui est en pleine croissance ou de certaines parties du pays où les chrétiens vivent d'une façon relativement sereine. Est-ce qu'on s'en sert pour faire un lien avec les endroits où l'on cherche à établir certaines activités commerciales? Je ne peux pas vraiment me prononcer là-dessus. Encore une fois, je m'en remets à ceux au sein du ministère qui se penchent là-dessus. Je dirais que le bureau n'a pas été directement interpellé sur cette question.

Cependant, des travaux très intéressants sont en train d'être menés par un ancien analyste principal du Forum Pew, qui étudie comment nous pouvons travailler de pair avec les intervenants du secteur privé lorsqu'ils s'engagent et qu'ils investissent dans certains pays, pour qu'ils puissent être au courant des violations de la liberté de religion qui sont commises et des endroits où elles sont commises, peut-être même là où ils ont déjà des activités économiques quelconques. Je trouve très louable que l'on cherche à sensibiliser les investisseurs du secteur privé à la liberté de religion et à son respect ou à son non-respect dans certains pays.

Je sais que dans le cadre de l'initiative dont je parle, on cherche une façon d'entamer cette discussion avec le secteur privé pour qu'il soit mieux informé et sensibilisé. Il pourrait peut-être ensuite inclure des mesures pour veiller à ce que la liberté de religion soit respectée dans certains endroits dans le contexte plus large de la responsabilité sociale des entreprises. À l'heure actuelle, notre bureau ne travaille pas directement sur cette collaboration, mais plusieurs projets intéressants sont en train d'être mis sur pied et nous surveillons la situation.

● (1700)

M. David Anderson: D'accord. Il s'agit d'un domaine très intéressant et il me semble qu'il faudrait en parler davantage.

Vous avez parlé de la persécution de plus en plus grande dont sont victimes les croyants et de l'état de la liberté de religion qui se détériore. Avez-vous fait des recherches pour en découvrir les raisons? On peut dire évidemment qu'il y a davantage de militantisme au sein de certains groupes religieux, mais il y a également le fait que des gouvernements laïcs semblent insister pour enlever l'expression religieuse du domaine public. Avez-vous fait des recherches pour savoir pourquoi la situation empire dans le monde, ou même dans notre propre pays, et pourquoi elle ne s'améliore pas?

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, ma réponse portera sur ce que nous constatons dans les pays où nous nous trouvons. Dans de nombreux cas, la plupart des pays que nous examinons ne sont pas régis par la règle du droit. Ils ne respectent pas, de façon générale, les droits de la personne. Manifestement, cela exacerbe les violations de la liberté de religion et, dans de nombreux cas, les pays ne disposent pas des institutions pouvant garantir la protection de ces groupes. Tous les pays se trouvent souvent aux prises avec des problèmes concernant la liberté de religion, mais lorsque l'on parle de démocratie libérale, il existe des institutions: les tribunaux, les parlements, les assemblées législatives, les mesures que prennent les citoyens eux-mêmes pour maintenir leur liberté de religion. Les pays sur lesquels nous concentrons nos activités sont ceux où des gens sont torturés, emprisonnés, tués à cause de leur foi. Si nous nous concentrons sur ces pays, nous devons comprendre ce qui mène à cette augmentation de la persécution.

Je pense que la montée de différents types de militantisme, de fondamentalisme... Nous la constatons dans certains pays. Nous observons une transformation des réalités géopolitiques. Nous remarquons une transition dans les pays où les institutions sont faibles et ne sont pas en mesure de garantir la protection de certains groupes. Je pense qu'il existe divers facteurs.

La montée des restrictions gouvernementales peut résulter d'un certain nombre de facteurs différents, mais je pense qu'elle est attribuable, en grande partie, aux hostilités sociales. Revenons à l'exemple de la Chine; si les chiffres de la recherche du Pew Forum sont si élevés, c'est notamment parce que la Chine est l'un de ces pays où les restrictions gouvernementales sont élevées. Ces restrictions n'ont pas réellement beaucoup changé, autant que je sache — et je n'ai pas une connaissance approfondie à ce sujet —, mais il n'y a pas eu grand changement là-bas. Je pense que nous constatons une augmentation des violations de la liberté de religion, en grande partie, en raison de l'hostilité sociale.

Encore une fois, je pense que l'on peut souligner plusieurs facteurs, y compris les pays en transition, l'augmentation du militantisme, l'exportation de différents types de militantisme, en particulier l'islam wahhabite et salafiste, qui représente une préoccupation réelle, même dans le monde islamique.

Le président: Merci. C'est tout le temps dont nous disposons.

Monsieur Garneau, je sais que vous avez une brève question à poser et, après votre intervention, nous terminerons par M. Goldring.

M. Marc Garneau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Vous avez, en partie, répondu à la question qui m'intrigue, mais je la poserais tout de même. La liberté de religion signifie, j'imagine, la liberté de toutes les religions partout dans le monde. Comment abordez-vous votre mission en ce qui concerne le fait que certaines religions condamnent, par exemple, l'homosexualité? Bien sûr, ici, au Canada, conformément à notre Charte des droits et libertés, nous estimons qu'on ne peut pas faire de discrimination en fonction de l'orientation sexuelle d'une personne. Que faites-vous dans les pays où cette situation se présente à vous?

Ou encore, nous pourrions parler — je ne sais pas si c'est prévu dans certaines religions — de la circoncision féminine. J'ignore si cette pratique est inscrite dans certaines religions. Ce n'est certainement pas quelque chose que nous acceptons ici — le mariage des jeunes filles, et tout le reste. Comment faites-vous face à toutes ces questions tout en respectant la liberté de religion dans les autres pays?

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, je remercie le député de sa question, parce que je pense qu'elle est très importante. Selon moi, au coeur de tout ce que nous faisons, nous devons mettre l'accent sur la dignité humaine. Tous les droits de la personne doivent s'articuler autour de la dignité inhérente à chaque être humain. Dans certaines traditions religieuses ayant une compréhension particulière de l'éthique sexuelle, de la morale sexuelle, les gens disent qu'ils n'accepteraient pas, par exemple, le mariage entre conjoints de même sexe, etc.

Ces religions, ces confessions, ont le droit d'avoir de telles croyances, mais aucune communauté religieuse, aucun individu, n'a le droit de persécuter quelqu'un en raison de son orientation sexuelle. Personne n'a le droit de persécuter une jeune fille qui pourrait être forcée à se marier ou de porter atteinte à ses droits. Je pense que tous ces...

●(1705)

M. Marc Garneau: Permettez-moi d'en parler de façon très concrète. Il existe un programme au Nigeria que vous avez mentionné. Les Nigériens répriment l'homosexualité. Avez-vous porté ce sujet à leur attention?

M. Andrew P.W. Bennett: Dans le travail que nous faisons, nous n'avons pas porté ce sujet à leur attention. Néanmoins, le comité sait probablement que nous faisons maintenant beaucoup de travail sur les droits LGBT dans le cadre de notre politique étrangère, surtout pour ce qui est de la façon dont les homosexuels sont ciblés dans de nombreux pays, comme l'Ouganda.

Je dirais simplement qu'il est inadmissible de cibler des gens en les soumettant à la violence et à diverses formes de restrictions inacceptables en raison de quelque chose qui est inhérent à leur nature humaine. Il faudrait souligner les pratiques de ce genre qui portent atteinte à la dignité humaine et dire, comme nous l'avons fait, que c'est inadmissible. Je pense que ce n'est pas du tout la même chose que d'avoir une religion particulière qui a une conception différente de la morale sexuelle — c'est-à-dire, nous ne croyons pas à ce mode de vie particulier ou à ce comportement. Selon moi, c'est différent de dire qu'il faut cibler cette personne à cause de cela.

Je crois que le ciblage d'une personne et la violation de la dignité humaine vont fondamentalement à l'encontre du respect des droits de la personne et certainement à l'encontre de la liberté de religion. Tous ces droits et libertés doivent fonctionner ensemble. L'un ne peut pas avoir préséance sur un autre. Ils doivent fonctionner en cohérence, les uns avec les autres.

M. Marc Garneau: Donc, vous êtes vraiment l'ambassadeur des droits de la personne et de la liberté de religion.

M. Andrew P.W. Bennett: Eh bien, monsieur le président, je pense qu'il faudra tenir compte de tous ces différents droits de la personne, puisqu'ils entrent tous en jeu.

Le président: Merci.

M. Goldring, ensuite M. Dewar, suivi de M. Anderson.

M. Peter Goldring: Merci, monsieur le président.

Monsieur l'ambassadeur, les rapports, les questions soulevées concernant certains pays et certaines situations particulières... et c'est mentionné ici, le lien avec l'OSCE. Bien sûr, il s'agit d'un organisme qui regroupe quelque 56 pays, dont le Canada et les États-Unis.

Publiez-vous des rapports sur les circonstances particulières des pays, des rapports qui seraient remis aux députés? Certains des députés ici assistent régulièrement aux assemblées générales annuelles de l'OSCE. C'est, me semble-t-il, un forum efficace pour exprimer des préoccupations particulières. J'imagine qu'un des problèmes qu'on pourrait avoir serait de savoir comment forcer des gouvernements à faire quelque chose. Vous ne voulez peut-être pas être la personne qui exerce les pressions; peut-être que certains membres du comité pourraient faire ce travail.

Nous parlons seulement de l'OSCE, mais s'agit-il d'un forum ou d'un moyen efficace pour présenter le problème aux bons groupes et organismes?

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, la question du rôle des parlementaires dans le processus est de premier ordre.

Dès mon entrée en fonction, une des premières choses que j'ai faites a été de demander au ministre si je pouvais entrer en contact avec les différents caucus parlementaires, ce que j'ai fait parce que c'est si conforme au type d'initiatives de promotion des droits de la personne que nous menons au Canada. Lors de ces rencontres, j'ai fortement encouragé les parlementaires à s'intéresser à la question et à se tourner vers notre bureau dans les cas où c'est opportun. Si des sujets préoccupent plusieurs parlementaires, nous pourrions certainement discuter des mesures qui pourraient être prises.

Nous considérons qu'il s'agit d'une priorité pangouvernementale. Dans le cas du droit à la liberté de religion, si le Canada saisissait l'occasion, il pourrait avoir une influence sur le cours des choses. J'invite les membres du comité à me faire part de leurs idées, des questions et des pays qui les préoccupent, en fonction ou non de leur participation aux diverses organisations multilatérales telles que l'OSCE, l'ONU, le Commonwealth, etc. Nous voulons aborder le sujet sur le plus de tribunes possible, et ce, de manière nuancée. C'est un de mes objectifs, pendant mon mandat, pour veiller à ce que...

De nombreux pays se préoccupent de la liberté de religion et en font la promotion. J'aimerais que l'approche du Canada soit la meilleure, la plus nuancée, afin de bien comprendre les questions complexes dont nous avons discuté aujourd'hui dans le contexte de la liberté de religion. Les parlementaires doivent absolument participer à la discussion, puisqu'ils jouent un rôle dans le maintien de ces libertés fondamentales au sein de notre propre démocratie.

● (1710)

M. Peter Goldring: C'est donc dire que votre bureau préparerait tous les documents d'information nécessaires et nous aiderait éventuellement à rédiger la résolution à soumettre à l'assemblée de l'OSCE, de l'OEA ou d'autres organisations auxquelles bon nombre d'entre nous participent?

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, nous travaillons étroitement avec nos collègues de la division des programmes multilatéraux qui participent à ces forums. J'ai assisté aux réunions du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, ou BIDDH, ainsi qu'aux réunions sur les questions relatives aux droits de l'homme de l'OSCE qui se sont tenues à Varsovie, en septembre. J'ai travaillé de près avec nos missions à Vienne et à Varsovie afin de discuter de la manière dont le Canada veut communiquer sa résolution au sujet de la liberté de religion.

Le Canada coparraine régulièrement la résolution 16/18 relative à la liberté de religion du Conseil des droits de l'homme à Genève. Nous cherchons à obtenir des idées utiles qui nous aideront à articuler une déclaration robuste servant à expliquer l'importance de défendre cette liberté.

M. Peter Goldring: Comparez-vous la position du Canada à celle des États-Unis afin de bien vous comprendre et d'obtenir les mêmes renseignements?

M. Andrew P.W. Bennett: Bien sûr.

Le Canada a bien évidemment son propre point de vue sur la question, mais toutes les occasions de partenariats multilatéraux sont bonnes à prendre.

M. Peter Goldring: D'autres pays envisagent-ils de mettre sur pied leur propre organisation de défense de la liberté de religion?

M. Andrew P.W. Bennett: Monsieur le président, certains des pays auprès desquels j'interviens dans le domaine des activités de liberté de religion sont les États-Unis, la Grande-Bretagne et la

France. L'Allemagne participe aussi très activement au développement d'une nouvelle structure pour encadrer la liberté de religion. Les Néerlandais le font également. L'ambassadeur néerlandais est une des premières personnes que j'ai rencontrées quand je suis entré en fonction. Les Néerlandais sont très engagés dans ce domaine. Ils ont des projets axés sur la liberté de religion dans 9 ou 10 pays en ce moment, je crois. La Cité du Vatican travaille aussi dans ce domaine, surtout en ce qui a trait à la persécution des chrétiens, comme on s'y attendrait. Je crois que le Brésil est également un pays de l'hémisphère Sud qui est de plus en plus engagé dans la liberté de religion. Il y a un intérêt croissant dans ce domaine, comme en témoigne le nombre accru de pays qui s'y intéressent.

Le président: Merci. Votre temps de parole est écoulé.

Monsieur Dewar.

M. Paul Dewar: J'ai deux questions, rapidement.

J'ai noté que le ministre a indiqué qu'il y aura un plus grand engagement de la part du corps diplomatique en général et que vous allez en faire partie. Êtes-vous donc sur Twitter?

M. Andrew P.W. Bennett: Oui, j'ai un compte Twitter. Notre fil Twitter a été mis en place il y a environ un mois et demi ou deux. Nous avons aussi une nouvelle page Facebook. J'essaie d'envoyer des gazouillis aussi souvent que possible.

M. Paul Dewar: Cela peut devenir une distraction.

Mon autre question concerne votre mandat. Certains diraient que la liberté de religion, cela commence chez soi. Comment traitez-vous des enjeux nationaux? Êtes-vous confronté à ces questions? Si oui, quels en sont les résultats?

M. Andrew P.W. Bennett: Évidemment, ma préoccupation première, c'est la politique étrangère et son avancement. Cependant, il y a nécessairement une sensibilisation nationale à faire et, comme je l'ai indiqué, je communique avec diverses collectivités au sein du Canada.

À l'occasion, quand des enjeux nationaux se présentent, ils sont soulevés par des gouvernements étrangers avec qui nous travaillons. Il y a aussi diverses personnes au sein du gouvernement du Canada, des ministres, qui se sont prononcés sur certaines questions nationales, mais ce n'est pas mon rôle de dénoncer des enjeux nationaux en particulier.

Cependant, je dirais que nous sommes en mesure de faire avancer la liberté de religion, d'en discuter et d'entreprendre à la défendre à l'étranger parce qu'elle est présente au Canada. Nous avons des institutions ainsi que des parlementaires et d'autres législateurs qui la défendent. La population canadienne la défend dans ses activités. Au niveau fondamental, la liberté de religion figure dans la Constitution. Il nous incombe, en tant que corps diplomatique et en tant que Canadiens, d'en discuter à l'échelle internationale.

● (1715)

M. Paul Dewar: Merci.

Le président: Nous terminerons avec vous, monsieur Anderson.

M. David Anderson: J'aimerais simplement que vous donniez un peu de détails, si vous le voulez bien, sur les possibilités de partenariat avec les gouvernements étrangers et les partenariats avec les ONG, disons, au cours de la prochaine année. On parle de choses comme les rapports que produisent les Américains. Vous dites que vous les utilisez, et vous avez parlé d'un certain degré d'harmonisation de projets; je pense que vous en avez fait mention. Je m'interroge sur les conférences et d'autres activités de ce genre. Quand nous affirmons que nous allons travailler avec d'autres gouvernements — avec des gouvernements étrangers — et quand vous dites que vous travaillez également avec des organisations internationales, qu'est-ce que cela signifie au juste? J'aimerais simplement avoir une idée de notre parcours et de l'aide que nous pouvons offrir.

M. Andrew P.W. Bennett: Comme je l'ai indiqué, évidemment, le Canada agira de sa propre initiative, et c'est ce que nous avons fait. Nous pouvons interagir de nombreuses façons avec des pays qui partagent notre point de vue. En ce moment, nous constatons que nous sommes nombreux à vouloir faire avancer cette liberté fondamentale. Nous commençons à peine à approfondir nos discussions sur l'idée de nous regrouper dans le cadre d'une sorte de forum au cours de la prochaine année, forum où nous pourrions discuter non pas tant des analyses — nous sommes au courant des conclusions, des tendances et des défis —, mais plutôt des résultats concrets et des mesures concrètes que nous pourrions entreprendre collectivement, le cas échéant, pour aborder certaines questions.

Dans de nombreux cas, je crois que le Canada a une plus grande marge de manoeuvre dans certains pays en raison de sa réputation au sein de la communauté internationale, mais il reste des domaines où nous pouvons travailler en partenariat avec d'autres pays. Nous cherchons régulièrement des occasions pour agir de la sorte, mais le rassemblement avec ces pays, la tenue de discussions concrètes sur la voie à suivre et les mesures à prendre, sont des activités qui auront lieu au cours des prochains mois, tout comme l'approfondissement constant de notre relation avec les forums multilatéraux.

Une partie de mon objectif au cours de la prochaine année consiste à accroître nos interactions avec des collègues de la Commission européenne, de l'ONU et de maintenir un lien étroit avec l'OSCE. Il n'existe pas de projets conjoints en ce moment, à l'exception du projet de l'OSCE auquel j'ai déjà fait allusion, mais on reconnaît qu'il existe un point d'intérêt commun et qu'il y a parfois lieu de parler d'une même voix, que ce soit à l'échelle multilatérale, trilatérale ou autre. Nous devons saisir de telles occasions et en profiter.

Je sais que des possibilités s'offriront à moi au cours des prochains mois, dans le cadre de certains de mes voyages. Lorsque je me rends vers des pays qui présentent un intérêt particulier, je peux m'arrêter en cours de route, que ce soit à Paris, à Bruxelles, à Londres, à Washington ou à New York, afin de tenir de telles conversations. De plus, nous effectuons régulièrement la mise en commun de renseignements avec nos alliés concernant nos observations sur le terrain dans le domaine de la liberté de religion.

Voilà où en est la situation pour le moment.

M. David Anderson: Y a-t-il déjà une structure en place pour assurer la mise en commun de ces renseignements? Ou vous parlez peut-être d'essayer d'en établir une.

M. Andrew P.W. Bennett: Exactement. Il n'existe aucune structure officielle pour l'instant. Notre bureau assure simplement une interaction régulière avec nos homologues.

J'irai à Washington la semaine prochaine. Le personnel américain dans le domaine de la liberté de religion a fait l'objet de beaucoup de roulements; je vais donc échanger avec certains d'entre eux. Essentiellement, cela se résume à mettre en commun des renseignements, à écouter leurs comptes rendus de la situation dans différents pays et à prendre note des analyses qu'ils entreprennent.

Des consultations ont donc lieu — certaines, de façon informelle et d'autres, de façon plus ou moins officielle. À l'heure actuelle, nous constatons qu'il nous faut peut-être une structure un peu plus officielle, que ce soit dans le cadre de l'ONU ou d'une autre sorte de tribune où nous nous rencontrerons à titre de personnes aux vues similaires.

M. David Anderson: D'accord. Donc, vous avez de grands défis et des ressources limitées.

Comment les ONG et de telles organisations font-elles partie de l'ensemble? Comment utilisez-vous l'énergie et les ressources qu'elles peuvent offrir? Ou cette collaboration n'en est-elle qu'à ses balbutiements, elle aussi?

M. Andrew P.W. Bennett: Non, je pense que nous avons découvert, tant du côté politique que du côté des projets, qu'il existe certainement des ONG avec lesquelles nous pouvons travailler efficacement en partenariat à cause de leurs compétences et de leurs connaissances approfondies de la situation dans certains pays. Il s'agit de partenaires de longue date, qui ont la confiance du gouvernement et, dans de nombreux cas, de nos collègues dans le domaine du développement. Voilà pourquoi nous voulons les amener à participer aux projets que nous menons.

En même temps, les analyses que nous fournissons différentes ONG sont essentielles au travail que nous effectuons. Nous disposons de ressources suffisantes, mais nous avons une petite équipe; donc, en plus des rapports que nous remettons nos missions, les analyses des ONG nous sont très utiles.

Peu de temps après ma nomination, j'ai pu rejoindre Alex Neve, d'Amnistie internationale, pour savoir ce que fait cette organisation — dont le réseau est si vaste — et depuis lors, j'ai communiqué à quelques reprises avec ses représentants au sujet de cas particuliers qui les préoccupent. Nous surveillons aussi quelques cas auxquels s'intéresse le Centre for Inquiry, un groupe laïc, humaniste et athée qui a des bureaux à Toronto et aux États-Unis. Le centre m'a informé de certaines situations qui les inquiètent.

Grâce au milieu des ONG, nous pouvons aussi découvrir des sujets de préoccupation particuliers et assurer la liaison avec nos missions pour obtenir davantage de renseignements sur certains cas; c'est vraiment d'une valeur inestimable pour notre travail.

• (1720)

Le président: Merci du temps que vous nous avez consacré aujourd'hui, monsieur l'ambassadeur. Vous avez répondu avec franchise, et nous vous en sommes très reconnaissants.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>